

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 avril 2018 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2018 (58^e promotion)

NOR : SSAS1830269A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-28;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2013 fixant les modalités d'application de l'article R. 123-28 du code de la sécurité sociale en ce qui concerne l'organisation des concours, les modalités d'inscription, la nature et l'organisation des épreuves, le contenu des programmes, la composition et l'organisation des jurys et les règles de discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 4 août 2017 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2017 (58^e promotion);

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 14 mars 2018,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés:

Mme Ginon (Anne-Sophie), maître de conférences en droit privé à l'université Paris-Nanterre, présidente du jury.

M. Blanc (François-Emmanuel), directeur général de l'association hospitalière Nord-Artois cliniques (AHNAC), vice-président du jury.

Article 2

Membres du jury plénier

M. Barbot (Jean-Claude), directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Loiret.

M. Géraci (Marco), vérificateur à la 6^e chambre de la Cour des comptes.

M. Khennouf (Mustapha), inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales.

M. Lebelle (Francis), directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Loré (Eloïse), directrice de la caisse d'allocations familiales des Yvelines.

Mme Miny (Frédérique), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de la Loire.

M. Roulet (Vincent), maître de conférences à l'université François-Rabelais de Tours.

Mme Torresin (Anne-Laure), directrice générale de la caisse de mutualité sociale agricole Alpes-Vaucluse.

Article 3

Correcteurs associés pour les épreuves écrites obligatoires

M. Bernard (Michel), professeur agrégé en sciences économiques, enseignant en classe préparatoire HEC au lycée Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à Neuilly-sur-Seine.

M. Bonnet (Xavier), directeur de la stratégie, du pilotage et de l'audit à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

M. Camus (Aurélien), docteur en droit public, chargé de cours à l'université Paris-Nanterre.

Mme Jamot-Robert (Christelle), directrice générale de la caisse de mutualité sociale agricole d'Alsace.

Mme Jeanjean (Laëtitia), chargée de mission détachée à la caisse de sécurité sociale d'Andorre.

Mme L'Henaff (Anne-France), professeure agrégée, enseignante en classe préparatoire HEC au lycée Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à Neuilly-sur-Seine.

M. Nicolle (Vincent), sous-directeur chargé de l'action sociale à la caisse d'allocations familiales de Paris.

Mme Poisneuf (Christelle), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de Vendée.

M. Ramon-Baldie (Pierre), directeur adjoint de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes.

Mme Sisakoun (Sylvie), professeure agrégée, enseignante en CPGE au lycée Le Rebours, à Paris.

M. Trapeaux (Jérôme), directeur général du centre hospitalier de Vichy.

Article 4

Examineurs spécialisés pour les épreuves techniques orales

Droit public

M. Matt (Jean-Luc), maître des requêtes au Conseil d'État.

M. Travard (Jérôme), maître de conférences de droit public à l'université Lyon-III.

Droit du travail

Mme Julliot (Sophie), maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à la faculté de droit de Saint-Étienne.

M. Sirot (Philippe), secrétaire général de la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne.

Économie

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Mme L'Harmet Odin (Corinne), maître de conférences en sciences économiques à l'institut d'administration des entreprises de Saint-Étienne.

Gestion comptable et financière

Mme Coll (Laurence), agent comptable de la caisse d'allocations familiales du Tarn.

M. Garcia (Manuel), maître de conférences en sciences de gestion à l'institut universitaire technologique de Saint-Étienne.

Questions sanitaires et de protection sociale

Mme Isidro (Lola), maître de conférences en droit privé à la faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy.

M. Séville (Hervé), conseiller référendaire à la 6^e chambre de la Cour des comptes.

Santé publique

Dr Durand (Anne-Marie), directrice de la santé publique à l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Dr Prieur (Jean-Paul), directeur de la direction régionale du service médical des Pays de la Loire.

Science politique

M. Bost (Benoît), directeur du site de la Haute-Vienne - union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Limousin.

Mme Sala-Pala (Valérie), enseignante-chercheuse en science politique à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne.

Statistiques

Mme Krell (Nathalie), maître de conférences à l'université Rennes-I.

M. Vassort (Stéphane), directeur adjoint de la caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales.

Article 5

Suppléants

Jury plénier

M. Bonnet (Xavier), directeur de la stratégie, du pilotage et de l'audit à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

M. Chevalier (Claude), directeur de la caisse d'allocations familiales de l'Isère.

M. Lacroix (Guillaume), directeur adjoint de la caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines.

Mme Paulian-Soula (Clémence), directrice adjointe de la caisse d'allocations familiales de la Charente-Maritime.

Mme Vincent (Catherine), directrice évaluatrice à la Caisse nationale d'assurance maladie.

Jury des épreuves techniques orales

M. Ben Khalifa (Lasad), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie des Landes.

M. Bouilloux (Alain), enseignant-chercheur en droit social à l'université Lyon-II.

Mme Greffet (Fabienne), maître de conférences en science politique à l'université de Nancy.

Article 6

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 avril 2018.

Pour les ministres et par délégation :

Le chef de service,

adjoint à la directrice de la sécurité sociale,

J. BOSREDON